

L'association Cazin-Perrochaud veut s'ouvrir à d'autres formes de handicaps

L'association Cazin-Perrochaud a tenu mercredi une assemblée générale extraordinaire en vue de l'adoption de son nouveau projet associatif. Elle désire poursuivre son activité sur le handicap moteur tout en répondant à d'autres besoins et d'autres problématiques de handicap pour se diversifier.

PAR SYLVAIN DEMONCHAUX (CLP)
montreuil@lavoixdunord.fr

BERCK.

« ACCOMPAGNER LA PERSONNE ACCUEILLIE »

Toute l'organisation de l'association va se structurer autour de la prise en compte de la personne accueillie, en redéfinissant le politique et l'opérationnel au sein de l'association. « Il s'agit de replacer toute l'organisation de l'association autour de l'utilisateur, explique Éric Naninck, directeur général, de redéfinir la place de la personne accueillie dans nos établissements, et tendre vers une qualité de vie des usagers dans le respect des droits et des libertés de chacun. »

S'OUVRIR À AUTRE CHOSE QUE LE HANDICAP MOTEUR

« Il y a un engagement fort de l'association sur la réponse aux appels à projets, poursuit Éric Naninck. Les administrateurs disent que notre association est très centrée sur la personne en situation de handicap moteur. On ne souhaite plus que cette activité soit exclusive dans notre association. On va donc s'ouvrir à d'autres formes de handicaps. Cela passe par la réponse aux appels à projets que peuvent édicter les collectivités territoriales, le conseil général, ou l'État au travers de l'ARS



La directrice adjointe Christèle Dage (à gauche), Éric Naninck (chemise bleue) et le président Régis Bertrand (au premier plan).

(Agence régionale de santé, NDLR). »

UN PREMIER VIRAGE DÉJÀ OPÉRÉ

L'association désire apporter une réponse en fonction des besoins décelés sur le territoire. Un virage a déjà été amorcé avec l'ouverture d'un ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) qui offre une réponse aux besoins et aux problématiques de handicaps liés aux troubles du comportement. À travers le SSSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), l'association accompagne dans l'établissement, mais également dans le milieu ordinaire, l'enfant. Des coopérations se mettent progressivement en place avec les différents acteurs du secteur. L'association travaille par exemple avec les services d'hospitalisation à domicile.

REDÉFINIR SES VALEURS

« L'adoption d'une nouvelle charte associative est l'occasion d'actualiser les valeurs qui rassemblent les administrateurs. Protection des usagers, refus de toute forme de violence, favoriser la participation et l'expression des personnes accueillies, souligne Éric Naninck. Des valeurs en lien avec nos pratiques professionnelles, des valeurs de bienveillance, de cohérence. Il s'agit de mener notre mission en toute transparence, vis-à-vis des personnes accueillies et des financeurs ». ■